



Cessation de paiement de la caf

Par **isab_old**, le **19/06/2007** à **15:18**

Bonjour,

Locataire, depuis 3 ans, les loyers sont payer, mon propriétaire viens de m' annoncer que depuis 1 ans les allocation familiale ne les payes plus me voilà donc redevable de 3000 euros, je me suis retourné vers la caf pour leur demander pourquoi je n' ai pas été prevenu, il m' on dit que comme il payait directement au propriétaire, c'est à lui qu' ils ont du envoyer le courrier et mon propriétaire lui pretexte que comme ils ont changer de comptable, il n' en savait rien, et il me reclame 3000 euro en 1 versement.

Ma question est on t'il le droit de m' obliger à versser cet somme d' un coup??? sachant bien évidemment que je ne les ai pas!

Mon propriétaire me pousse à faire un credit, que je ne veux et ne peux biensur faire, mes moyens sont limités et meme ds la meilleur volonté je ne pourrai pas, mais il ne veulent pas entendre parler d' échéance, que faire???

Merci de me répondre.
isabelle